



UNION EUROPÉENNE

Conseil permanent de l'OSCE n°1286 Vienne, le 22 octobre 2020

Déclaration de l'Union européenne sur la situation dans la zone de conflit du Haut-Karabagh

L'Union européenne exhorte l'Arménie et l'Azerbaïdjan à respecter strictement et inconditionnellement le cessez-le-feu humanitaire qu'elles ont annoncé pour le 18 octobre à 00h00 heure locale à l'issue d'une médiation française, en coordination étroite avec les autres pays co-présidant le groupe de Minsk. L'Union européenne reste extrêmement préoccupée par les informations faisant état que nonobstant cette annonce des activités militaires dans la zone de conflit du Haut-Karabagh et au-delà se poursuivent.

L'Union européenne tient à cet égard à marquer sa vive préoccupation face aux souffrances endurées par les populations civiles et condamne avec la plus grande fermeté la poursuite des violences, qui sont inacceptables, d'où qu'elles viennent. Elle s'inquiète à cette occasion de l'aggravation du conflit et des risques de crise humanitaire qui aurait des retombées sévères pour l'ensemble de la région.

L'Union européenne demande instamment aux Parties de garantir un accès rapide, sûr, sans délai et sans entrave au Comité International de la Croix Rouge à la zone des combats, conformément à la médiation à laquelle elles sont convenues le 10 octobre. Elle appuie les efforts déployés à cette fin par les co-présidents du groupe de Minsk et par le représentant personnel de la Présidence en exercice.

L'Union européenne réitère son plein soutien au travail des co-présidents du groupe de Minsk de l'OSCE dans la conduite de négociations de substance et dans la recherche d'une solution politique négociée au conflit. Elle encourage la poursuite

de l'organisation de réunions d'information des co-Présidents et du représentant personnel de la Présidence en exercice. L'Union européenne se tient prête à soutenir davantage leurs efforts.

Restant mobilisée en faveur des efforts visant à instaurer une paix durable dans la région, elle souligne avec force que seule une solution négociée permettra de parvenir à un règlement pacifique et durable du conflit.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Moldavie, l'Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.